

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2011**

**BANQUE DE BRETAGNE S.A.**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
40, boulevard de la Tour d'Auvergne  
35 000 Rennes

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2011**

**BANQUE DE BRETAGNE S.A.**  
18, Quai Duguay-Trouin  
35000 Rennes

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société Banque de Bretagne, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
  - la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.
- Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

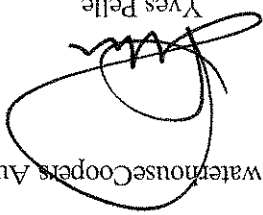
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

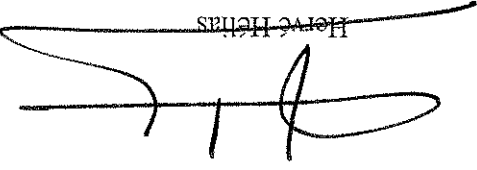
## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Fait à Rennes et à Courbevoie, le 26 août 2011,

PricewaterhouseCoopers Audit  
  
Yves Pelle

Mazars  
  
Hervé Hichas

**BANQUE DE BRETAGNE**

**ACTIF BILAN**

NOTES	En milliers d' Euros au :	30 juin 2011	31/12/2010	30/06/2011
			432 216	469 423
2	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		24 140	33 485
	- Caisse, Banques Centrales		0	0
	- Effets publics et valeurs assimilées		408 075	435 938
	- Créances sur les établissements de crédit		131 619	159 081
	.Comptes ordinaires		276 456	276 857
	.Comptes et prêts		0	0
	. Opération de pensions		2 139 687	2 117 595
3	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		2 116 991	2 087 910
	- Créances saines sur la clientèle		20 267	22 585
	.Créances commerciales		177 910	108 180
	.Comptes débiteurs		1 918 814	1 957 146
	.Autres crédits		22 697	29 684
	-Créances douteuses et douteuses-compromises		0	0
	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0	0
	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		1 139	1 283
	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		5 916	5 266
	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		7 364	7 250
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		9 197	8 567
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 934	6 755
	AUTRES ACTIFS		33 374	27 343
	COMPTES DE REGULARISATION		2 636 827	2 643 482
	TOTAL DE L'ACTIF		2 003 332	1 753 539
	HORS BILAN		297 022	265 325
	Engagements de financement donnés			
	Engagements de garantie donnés			





Les gains ou pertes de change, latents ou réalisés, sont constatés au compte de résultat.

**Titres**

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

**Titres de participation et Parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Banque de Bretagne ne dispose pas d'une influence notable à l'exception des parts détenues dans les filiales (SCI qualifiées SCI Fougère, Financière de Brocéliande).

La filiale Compagnie Financière de Participation a fait l'objet d'une transmission Universelle du patrimoine en date du 11 mai 2011.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles composées de plusieurs éléments sont comptabilisées et amorties par composants selon leurs durées d'utilité économique comme le demande le CRC 2002-10.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

immobiliers, de plus de 180 jours ou lorsque la banque a adressé au débiteur une demande de remboursement. Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux compromis. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Ces garanties sont notamment constituées de garanties hypothécaires et nantissements.

La Banque de Bretagne applique le règlement 2005-03 qui modifie le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les intérêts sur créances douteuses facturés aux clients après déclassement en douteux ont été également provisionnés en PNB. Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour risques bancaires non affectés.

Une utilisation de la provision pour risque non affecté a été effectuée à hauteur de 2,5 M€ compte tenu de la survenance d'un risque de crédit avéré sur une contrepartie du secteur agroalimentaire.

**Conversion des Comptes en devises**

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du change à la fin de l'exercice.

**Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes sociaux au 30/06/2011 de la Banque de Bretagne sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

**Créances clientèle et Risque de crédit**

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances sont classées conformément au CRC 2002-03.

La banque de Bretagne applique le règlement 2009-03 du Comité de réglementation comptable relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les Commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement sont désormais étalés sur la durée de vie du crédit.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours répétés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de la Banque de Bretagne. L'échelle de note de contrepartie comprend treize niveaux dont deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, à fortiori lorsque la banque porte des créances impayées depuis plus de 90 jours ou, s'agissant de prêts

## Provisions non liées à des opérations bancaires

La Banque de Bretagne constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

## Engagements Sociaux

La banque de Bretagne applique depuis 2005 les dispositions de la Recommandation n°2003-R.01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, en s'attachant à harmoniser les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les provisions constituées dans ses comptes sociaux.

La Banque coltise aux régimes obligatoires de retraite. Les versements effectués aux organismes chargés de la gestion de ces régimes sont portés en charge.

Les provisions pour les indemnités de fin de carrière et les primes anniversaires font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Pour la partie relative aux indemnités de fin de carrière, la provision est calculée par différence entre l'engagement déterminé et la valeur vénale des fonds investis auprès du groupe AXA avec lequel a été précédemment conclu un contrat de gestion de ces indemnités.

## Coût du risque

Au compte de résultat, la rubrique "coût du risque" est constituée par l'excédent des provisions dotées et des créances irrécupérables non couvertes par des provisions, sur les reprises aux comptes de provisions et les récupérations sur créances amorties, à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses compromises présentes, comme les intérêts ainsi provisions, dans le produit net bancaire.



BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En milliers d' euros		31/12/2010		30/06/2011		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Caisse, Banques Centrales . <i>dt intérêts courus</i>	24 140	15	24 140	33 485	0	33 485
Effets publics et valeurs assimilées . <i>dt intérêts courus</i>				0		0
Créances sur les établissements de Crédit	408 075		408 075	435 938	0	435 938
- Comptes ordinaires . <i>dt créances sur entreprises liées</i> . <i>dt intérêts courus</i>	131 619	65 557	131 619	159 081	25 493	159 081
- Comptes et prêts . <i>dt créances sur entreprises liées</i> . <i>dt intérêts courus</i>	276 456	0	276 456	276 857	363	276 857
- Opérations de pension . <i>dt intérêts courus</i>	1 456	1 456	0	1 857	1 857	0
. Valeurs reçues en pension ou achetées ferme				0		0
<b>TOTAL</b> <i>dt intérêts courus</i>	<b>432 216</b>	<b>1 471</b>	<b>432 216</b>	<b>469 423</b>	<b>2 240</b>	<b>469 423</b>
					0	2 240

BANQUE DE BRETAGNE

NOTE N° 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros		31/12/2010		30/06/2011		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
- Crédits sains	2 116 991	0	2 116 991	2 087 910	0	2 087 910
.Créances commerciales	20 267	0	20 267	22 585	0	22 585
.i/i intérêts courus	0	0	0	0	0	0
Sociétés	20 194	0	20 194	22 421	0	22 421
Entrepreneurs Individuels	73	0	73	46	0	46
Particuliers	0	0	0	1	0	1
Autres	0	0	0	117	0	117
.Comptes débiteurs	177 910	0	177 910	108 180	0	108 180
.i/i intérêts courus	0	0	0	0	0	0
Sociétés	142 483	0	142 483	88 595	0	88 595
Entrepreneurs Individuels	3 389	0	3 389	3 523	0	3 523
Particuliers	31 593	0	31 393	15 204	0	15 204
Autres	645	0	645	859	0	859
.Autres crédits	1 918 814	0	1 918 814	1 957 146	0	1 957 146
.i/i intérêts courus	5 038	0	5 038	5 430	0	5 430
Sociétés	851 472	0	851 472	869 492	0	869 492
Entrepreneurs Individuels	52 881	0	52 881	52 623	0	52 623
Particuliers	970 076	0	970 076	987 220	0	987 220
Autres	39 348	0	39 348	42 381	0	42 381
.Restructurés	0	0	0	0	0	0
.i/i intérêts courus	0	0	0	0	0	0
- Boutaux et Boutaux compromis	61 652	38 956	22 696	70 382	40 698	29 684
doutaux	18 355	9 259	9 096	25 786	11 737	14 049
.i/i intérêts courus	0	0	0	0	0	0
doutaux compromis	43 297	29 697	13 600	44 596	28 961	15 635
.i/i intérêts courus	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 178 643	38 956	2 139 687	2 158 292	40 698	2 117 595
.i/i intérêts courus	5 038	0	5 038	5 430	0	5 430

**BANQUE DE BRITTAGNE**

**NOTE N° 4 - REPARTITIONS DES DETTES INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES**

Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	En milliers d'euros	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise 3 mois et 1 an	Echéance comprise 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total
. Banques centrales		0				0
. Dettes envers les établissements de crédit		322 192	275 000	385 000	215 000	1 197 192
- Comptes ordinaires		57 210				57 210
<i>de dettes sur entreprises liées</i>		0				0
<i>de autres sommes dues</i>		389				389
<i>de intérêts courus</i>		0				0
- Comptes et emprunts (1)		264 982	275 000	385 000	215 000	1 139 982
<i>de dettes sur entreprises liées</i>		256 899	275 000	385 000	215 000	1 131 899
<i>de intérêts courus</i>		8 083				8 083
- Opérations de pension						0
. valeurs données en pension ou vendues ferme						0
<b>TOTAL</b>		<b>322 192</b>	<b>275 000</b>	<b>385 000</b>	<b>215 000</b>	<b>1 197 192</b>

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet en de titre.

NOTE N° 5 - REPARTITION DES DETTES SUR LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE  
ET CREANCES NEGOCIABLES, PAR DUREES RESIDUELLES

en milliers d' Euros	Échéance				TOTAL 30/06/2011
	inférieure à 3 mois	comprise entre 3 mois et 1 an	comprise entre 1 an et 5 ans	supérieure à 5 ans	
<b>COMPTES CREDITIENS</b>	<b>1 116 674</b>	<b>47 866</b>	<b>105 820</b>	<b>398</b>	<b>1 270 758</b>
- Comptes ordinaires <i>de intérêts courus</i>	578 135				578 135
- Comptes créditeurs à terme <i>de intérêts courus</i>	18 846	11 394	65 378	0	95 618
- Comptes d'épargne à régime spécial <i>de intérêts courus</i>	248				
- Autres sommes dues <i>de intérêts courus</i>	515 865	36 473	40 441	398	593 176
- Opérations de pensions <i>de intérêts courus</i>	5 605				5 605
	3 829				3 829
	0				0
	0				0
<b>DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Bons de caisse	0	0	0	0	0
- Autres Dettes représentées par un titre <i>de intérêts courus</i>	0	0	0	0	0
	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 674</b>	<b>47 866</b>	<b>105 820</b>	<b>398</b>	<b>1 270 758</b>

**BANQUE DE BRETAGNE**

**NOTE N° 6- PROVISIONS**

En milliers d' euros	31/12/2010	Dotations	Utilisations	30/06/2011
<b>- PROVISIONS</b>	<b>15 898</b>	<b>603</b>	<b>2 976</b>	<b>13 524</b>
- Provision pour risques d'exécution des engagements de si	709	15	100	624
- Provision pour indemnités de départ en retraite (1)	529	133	2	660
- Provision pour risques divers	19	0	0	19
- Provision pour primes de médailles	2 124	160	0	2 284
- Provision PEL CEL	2 865	0	76	2 789
- Provisions pour impôts	0	0	0	0
- Provisions pour risques non affectés	8 910		2 540	6 370
- Provisions pour CET	742	37	0	779
- Autres provisions	0	0	0	0
<b>- PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Amortissements Sofica	0	0	0	0
- Provision pour investissements				0
<b>- TOTAL</b>	<b>15 899</b>	<b>603</b>	<b>2 976</b>	<b>13 525</b>

NOTE N° 7 - AFFECTATION DU RESULTAT ET VARIATION DES FOND PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2010	Affectation résultat 2010	Autres variations	30/06/2011	Autres Variations	30/06/2011
<b>CAPITAL</b>	<b>52 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 921</b>		<b>52 921</b>
<b>PRIMES LIÉES AU CAPITAL</b>	<b>1 608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 608</b>		<b>1 608</b>
- prime démission	1 506	0	0	1 506		1 506
- prime de fusion	102	0	0	102		102
<b>RESERVES</b>	<b>11 813</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 813</b>		<b>11 813</b>
- légale	5 292	0	0	5 292		5 292
- réglementées (PVL + réévaluation)	252	0	0	252		252
- libres	6 269	0	0	6 269		6 269
<b>FRBG</b>						
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>13 095</b>	<b>16 982</b>	<b>0</b>	<b>30 078</b>	<b>0</b>	<b>30 078</b>
<b>DISTRIBUITON DIVIDENDE</b>						
<b>RESULTAT</b>	<b>16 982</b>	<b>(16 982)</b>	<b>10 140</b>	<b>10 140</b>		<b>10 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96 419</b>	<b>0</b>	<b>10 140</b>	<b>106 559</b>	<b>0</b>	<b>106 559</b>

Le capital social est composé de 4 070 836 actions de 13 euros, détenues à 100 % par BNP Paribas SA.

**BANQUE DE BELGIË/CNPF**

**NOTE N° 3 - PRODUIT NET BANCAIRE**

	31/12/2010			30/06/2011		
	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	total	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	total
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(18 261)		(18 261)	(9 299)	0	(9 299)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	71 743	30 372	102 115	36 295	15 865	52 160
CHARGES SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	(18)		(18)	(2)		(2)
- Bons de caisse	0		0	0		0
- Titres de créances négociables	(18)		(18)	(2)		(2)
- Titres du marché interbancaire	0		0	0		0
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0		0	0		0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	295		295	275		275
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	193		193	79		79
- Titres de transaction	0		0	0		0
- Opérations de change	123		123	80		80
- Instruments financiers	71		71	(1)		(1)
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0		0	0		0
- Portefeuille-titres de placement						
TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE	53 953	30 372	84 325	27 348	15 865	43 213
AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE	1 069		1 069	376		376
PRODUIT NET BANCAIRE	55 022	30 372	85 394	27 724	15 865	43 589

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le 1<sup>er</sup> octobre 2011, Banque de Bretagne fusionnera juridiquement avec BNP Paribas SA avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les aspects comptables et fiscaux